

Fonds immobilier

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état des projets financés par le fonds immobilier et sur les besoins estimatifs du fonds pour la période allant du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002 et l'éventuelle construction de bureaux OMS/ONUSIDA à Genève ;

Remerciant la Confédération suisse ainsi que la République et Canton de Genève pour l'hospitalité qu'elles ne cessent de manifester ;

Reconnaissant que certaines estimations doivent nécessairement demeurer provisoires ;

1. AUTORISE le financement par le fonds immobilier des dépenses indiquées dans la section III du rapport du Directeur général, pour un coût estimatif de US \$3 250 000 ;
2. AFFECTE au fonds immobilier, par prélèvement sur les recettes occasionnelles, la somme de US \$2 689 712 ;
3. AUTORISE le Directeur général à procéder aux négociations avec les autorités suisses sur le projet décrit dans la section II de son rapport ;
4. PRIE le Directeur général de faire rapport sur ce projet à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

Huitième séance plénière, 21 mai 2001
A54/VR/8

= = =